



GARE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

DÉPARTS

Quai 1: TER Qualité des EPI et leur remplacement

Quai 2: TER Ouverture des postes à l'externe

Quai 3: TERGV Remplacement des agents en arrêt maladie

Voie

1

Voie

2

Voie

3

Revendications 2026



AVEC LA CFDT

VOTEZ POUR DES AGENTS TOUS TRAITÉS À ÉGALITÉ QUEL QUE SOIT LEUR LIEU DE TRAVAIL

Dès le 1er juin, retrouvez-nous sur notre nouveau site internet : <https://cfdt-regionhdf.fr>



Des équipements de travail adaptés à la diversité des agents, des missions et des situations !

La **CFDT** rappelle que la priorité est la protection collective des agents est de supprimer les situations à risques. L'équipement de protection individuelle (EPI) devient nécessaire lorsque les protections collectives et techniques ne suffisent plus.

La **CFDT** intervient régulièrement pour que vous obteniez plus rapidement les EPI auxquels vous avez droit, quels que soient votre lieu de travail et le poste occupé. Elle lutte contre la mise à disposition d'EPI de qualité moyenne qui ne protégeraient pas correctement.

La **CFDT** a obtenu que l'Institution régionale anticipe mieux les situations renouvelées de canicule ou d'intempéries. Les mesures actuellement mises en œuvre feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation de la part de vos élus **CFDT**.

La **CFDT** demande :

- Des EPI adaptés à la diversité des tâches et des genres, ainsi qu'aux matériels utilisés par les agents ;
- Que les agents soient associés en amont aux choix des EPI et des matériels ;
- Des dotations d'équipements beaucoup plus rapides et en nombres suffisants pour ne pas devoir les nettoyer en urgence le soir ;
- Décentraliser les stocks d'EPI à l'échelle de chaque bassin pour une distribution plus réactive adaptée aux besoins ;
- L'accès des contractuels aux EPI dès leur entrée dans les effectifs ;
- Une formation à l'ajustement et à une utilisation correcte des équipements particuliers ;
- Que des tâches et/ou métiers particuliers fassent l'objet de dotations d'équipements spécifiques sans attendre les préconisations médicales qui exigent souvent un protocole long ;
- L'entretien régulier et la réparation des EPI par l'Institution régionale pour garantir leur bon état de conformité, et leur mise au recyclage dès que nécessaire ;
- L'interdiction des demandes de laver des tenues contaminées au domicile de l'agent ;
- La mise en œuvre d'un protocole de désinfection strict en cas d'EPI partagés.

La CFDT exige que la prévention des risques soit notre priorité à tous !



L'ouverture à l'externe des recrutements de métiers rares et postes à forte technicité

L'ouverture des postes pour des métiers rares et/ou à forte technicité à l'externe constitue aujourd'hui une nécessité pour garantir la continuité, la qualité et l'efficacité du service.

Depuis plusieurs années, les équipes font face à une évolution constante des métiers, des outils et des exigences techniques. Pourtant, de nombreux postes, parfois hautement spécialisés, demeurent exclusivement réservés à des recrutements internes, malgré des difficultés croissantes de pourvoi et un manque identifié de compétences disponibles en interne.

Cette situation entraîne une surcharge de travail pour les agents en poste, un ralentissement des projets, une perte d'expertise et, à terme, une dégradation des conditions de travail ainsi que de la qualité du service rendu. Trop souvent, la Région recourt à des entreprises privées afin d'exercer des missions de service public, au détriment du coût, et parfois même d'une perte de maîtrise stratégique de nos moyens de pilotage régionaux, comme à la DSI par exemple.

Nous revendiquons donc :

- L'ouverture effective des postes spécifiques et/ou à forte technicité aux candidatures externes ;
- Une politique de recrutement adaptée aux réalités des métiers en tension ;
- Le maintien des possibilités d'évolution interne, sans que celles-ci deviennent un frein au recrutement des compétences nécessaires.
- Le recours à l'apprentissage afin de former des profils adaptés aux missions régionales et l'inscription des apprentis dans un cursus leur permettant d'être titularisés à terme.

L'ouverture à l'externe ne doit pas être perçue comme une remise en cause des parcours internes, mais comme un levier complémentaire permettant de renforcer les équipes, de transmettre les savoir-faire et d'assurer la pérennité des missions.

Face aux enjeux techniques actuels et futurs, il est indispensable de donner aux services les moyens humains adaptés. Refuser l'ouverture de ces postes reviendrait à maintenir des directions et lycées en difficulté, et à fragiliser durablement les collectifs de travail.

La CFDT demande l'ouverture à l'externe des postes correspondant à des métiers rares ou/et à forte valeur ajoutée technique



Lutter contre l'usure et la fatigue au travail par la création de brigades mobiles

Face aux absences des personnels techniques (lycées, ports et sièges), qu'elles soient liées aux congés, arrêts maladie, formations ou autres motifs légitimes, les agents en poste subissent quotidiennement une dégradation de leurs conditions de travail ainsi qu'une surcharge importante des missions à assurer.

Cette situation entraîne :

- une désorganisation des services ;
- une augmentation de la pénibilité du travail ;
- des risques accrus pour la sécurité des agents et des usagers ;
- une dégradation de la qualité du service rendu ;
- une pression constante sur les équipes présentes.

Nous revendiquons donc la création et la mise en place immédiate de brigades mobiles permanentes de remplacement, composées de personnels techniques qualifiés et disponibles rapidement afin d'assurer la continuité du service public lors des absences des agents titulaires.

Ces brigades doivent :

- être dotées d'effectifs suffisants et pérennes ;
- bénéficier d'une formation adaptée aux différents sites et missions ;
- être en mesure d'intervenir rapidement sur l'ensemble des établissements concernés ;
- garantir le maintien des conditions de travail et de sécurité des équipes et usagers.

Le recours systématique à la débrouille interne ou à la surcharge des agents présents ne peut plus constituer une réponse acceptable aux absences. La **CFDT** demande à la Région de s'inspirer d'autres collectivités qui ont déjà mis en œuvre ces brigades.

La continuité du service ne peut reposer uniquement sur le sacrifice des personnels en poste.

La CFDT demande la création de brigades mobiles de remplacement des agents absents

